

Propositions d'action

ESPACES NATURELS À RIANTEC



Sommaire

- 1. Jardin public de Kerlen :** sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen
3. Stervins
4. Fontaine Sainte-Radegonde
5. Kerdurand
6. Zone humide
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

1/

JARDIN PUBLIC DE KERLEN



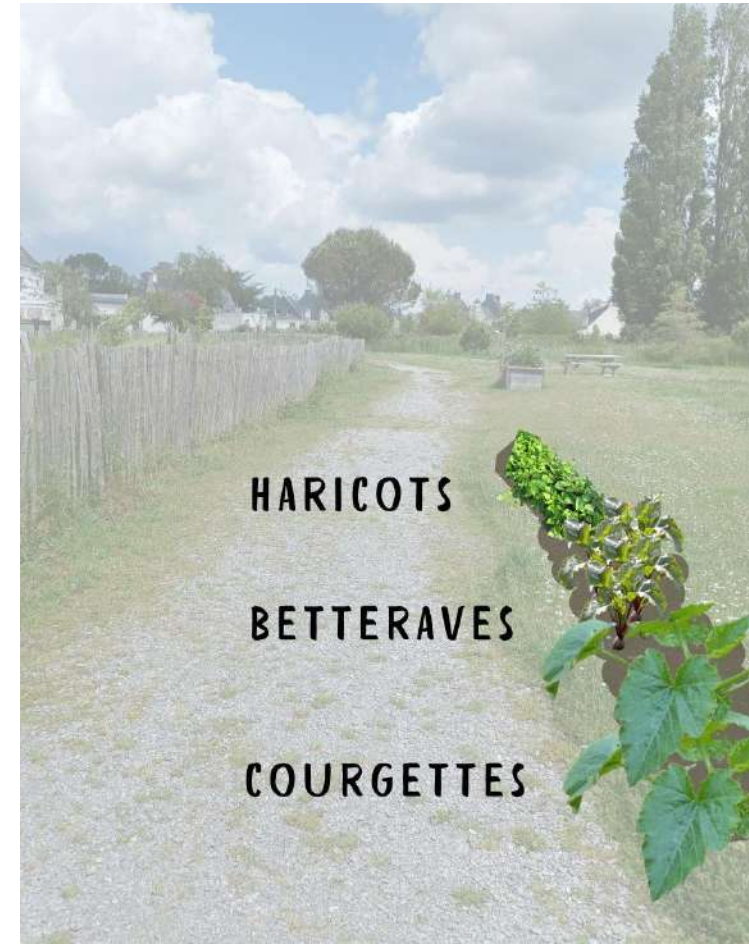
Légende

-  Bandes potagères
-  Plantation d'arbres
-  Cheminement piéton
-  Table de pique-nique existante
-  Banc existant

→ Sentier gourmand à déguster



POIVRONS
RHUBARBES
CARDONS

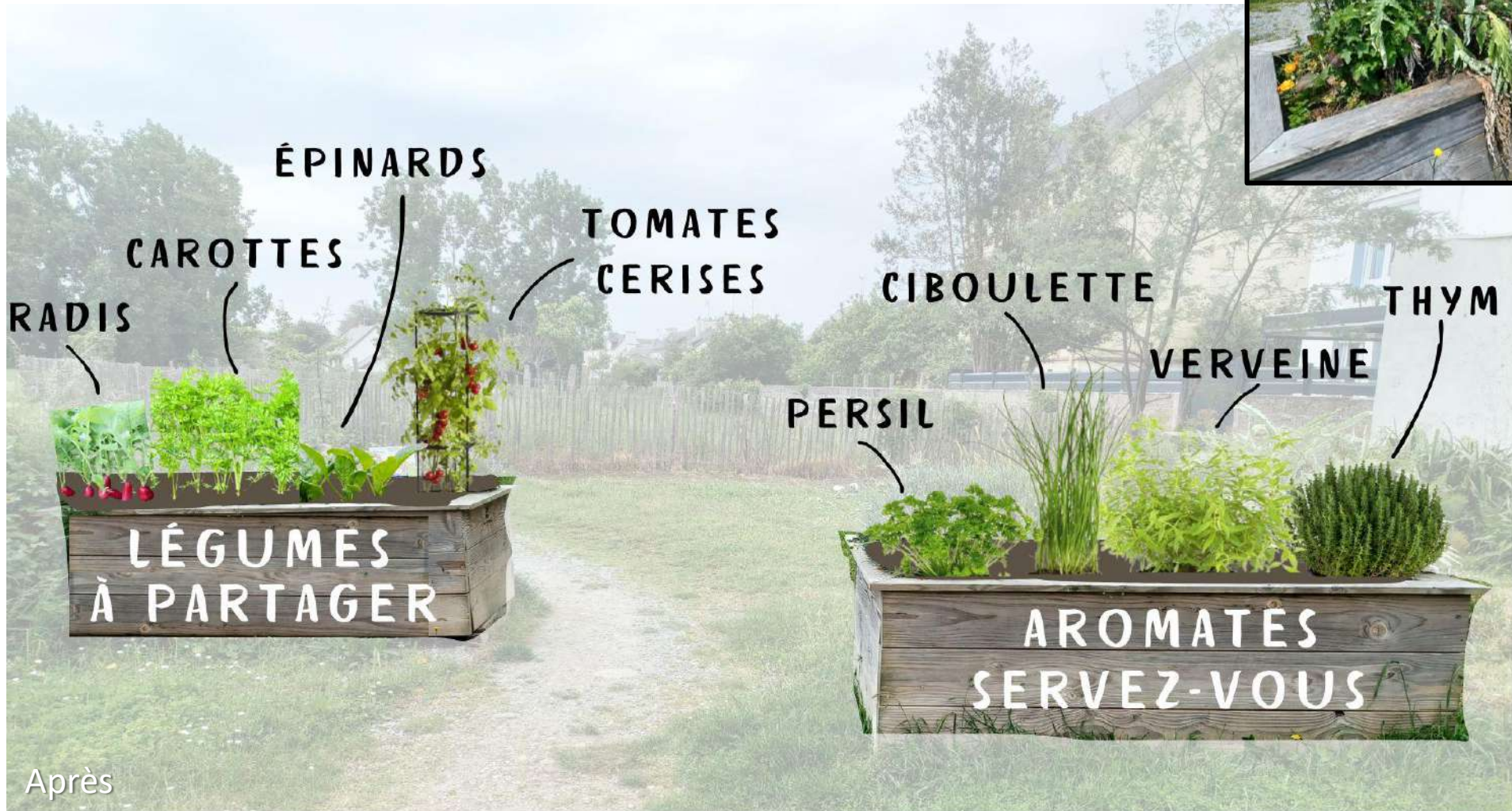


HARICOTS
BETTERAVES
COURGETTES

1/

JARDIN PUBLIC DE KERLEN

→ Jardinières



Après

1/

JARDIN PUBLIC DE KERLEN

→ Plantes potagères à cultiver en jardinières

Tomates cerises

Epinards

Carottes

Radis

Haricots verts

→ Plantes aromatiques à cultiver en jardinières

Coriandre

Ciboulette

Marjolaine

Thym

Hysope

Origan

Basilic

Lavande

Ail des ours

Cerfeuil

Persil

Romarin

Sarriette

Estragon

Menthe

Serpolet

Sommaire

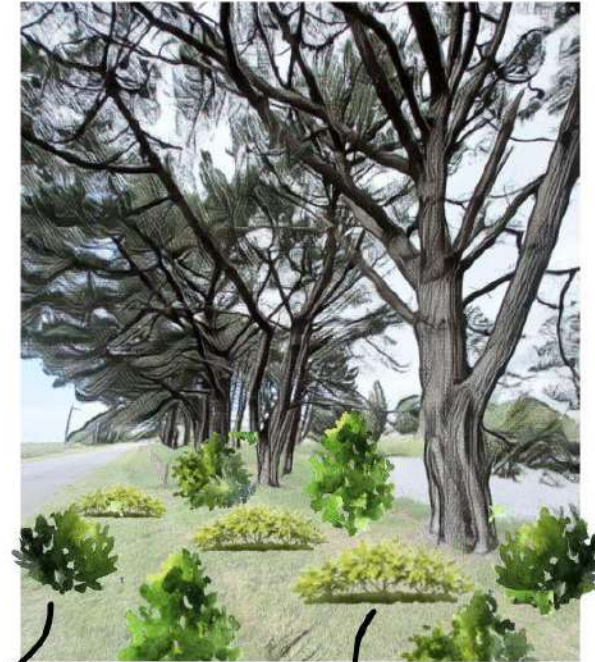
1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. **Mare aux canards de Kerlen** : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins
4. Fontaine Sainte-Radegonde
5. Kerdurand
6. Zone humide
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

→ Densification végétale

PINÈDE



BRUYÈRE



STRATE ARBUSTIVE

COUVRE-SOLS

Ombre et terre acide : la bruyère, les azalées, les rhododendrons, les hortensias, les mahonias, les fusains, les aucubas, les buis, les fuchsias...

2/








MARE AUX CANARDS DE KERLEN

→ Micro-forêts urbaines



→ Densification verte

Légende

- 
-  Cheminement piéton
 -  Plantation d'arbres
 -  Micro-forêt urbaine
 -  Implantation de bancs
 -  Table de pique-nique existante
 -  Banc existant

Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. **Stervins** : densification végétale
4. Fontaine Sainte-Radegonde
5. Kerdurand
6. Zone humide
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

→ Densification verte

Légende

-  Cheminement piéton
-  Plantation d'arbres
-  Table de pique-nique existante
-  Bancs existants
-  Implantation de bancs
-  Renaturation ancien parking
-  Parcours à bosses / ancien parking



Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins : densification végétale
4. **Fontaine Sainte-Radegonde** : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. Kerdurand
6. Zone humide
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

4/

FONTAINE SAINTE-RADEGONDE



4/

FONTAINE SAINTE-RADEGONDE

→ Plant proposé par Nicolas Le Bihan



cotinus coggygria rouge

→ Plantes adaptées au littoral

Eleagnus*Pittosporum tobira**Marguerite des savanes*

Immortelle d'Italie

*Griseline**Tamarix tetrandra**Olearia x oleifolia**Arroche halime*

Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins : densification végétale
4. Fontaine Sainte-Radegonde : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. **Kerdurand** : terre-plein ludique / arboretum / parcours sportif / densification verte
6. Zone humide
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

5/

KERDURAND

→ Terre-plein ludique à la place de l'ancienne aire de jeux



KERDURAND

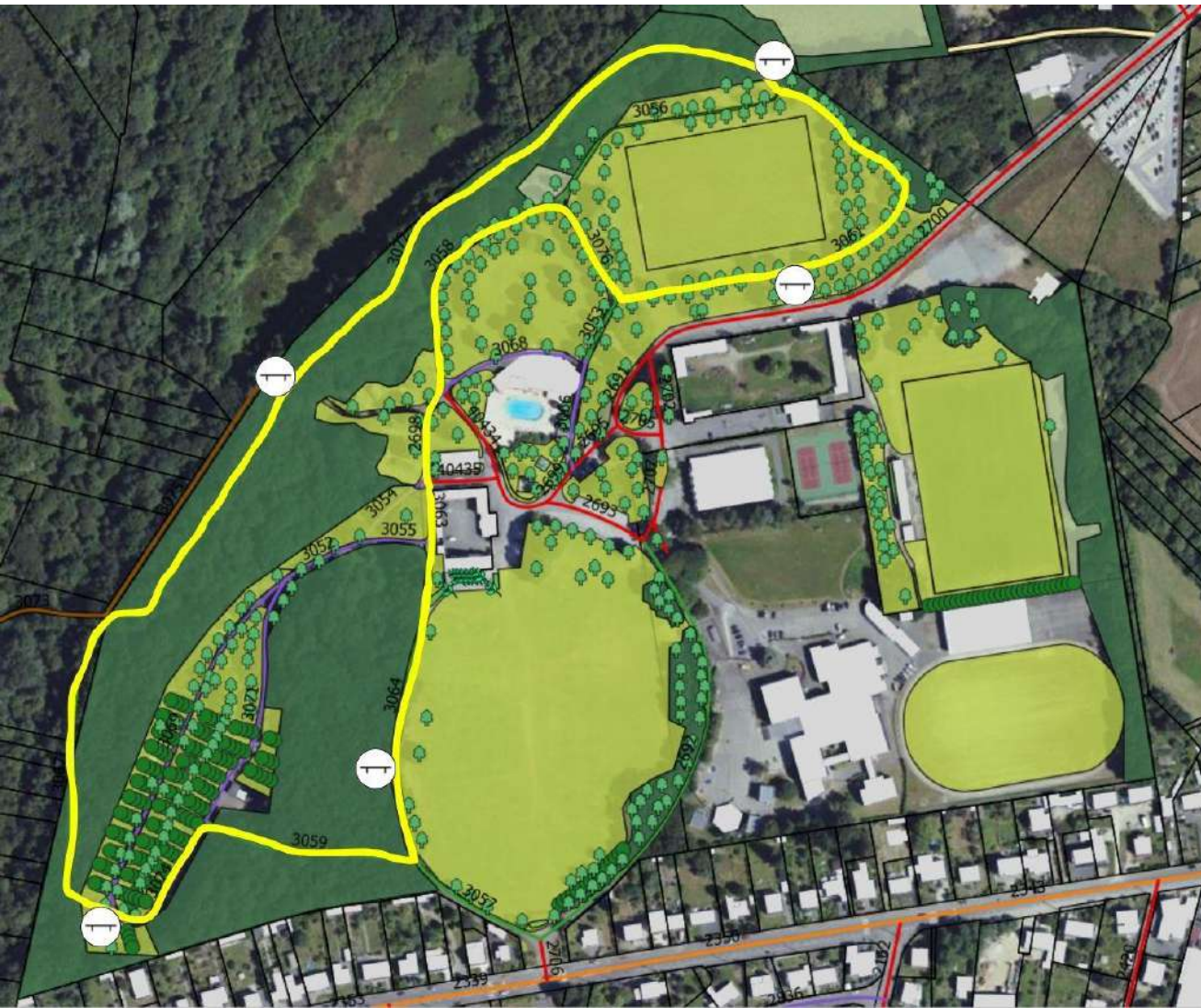
→ Arboretum





Fiches d'identification
Plaques arboretum

**Légende**Arbre existant 

→ Parcours sportif / de santé

Légende

-  Parcours sportif
-  Equipement sportif



→ Densification verte pourtours des terrains de foot



Légende

 Plantation d'arbres

Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins : densification végétale
4. Fontaine Sainte-Radegonde : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. Kerdurand : terre-plein ludique / arboretum / parcours sportif / densification verte
6. **Zone humide** : boucle pédagogique
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor
8. Labels
9. Chartes

6/ ZONE HUMIDE KERDURAND / HÔPITAL

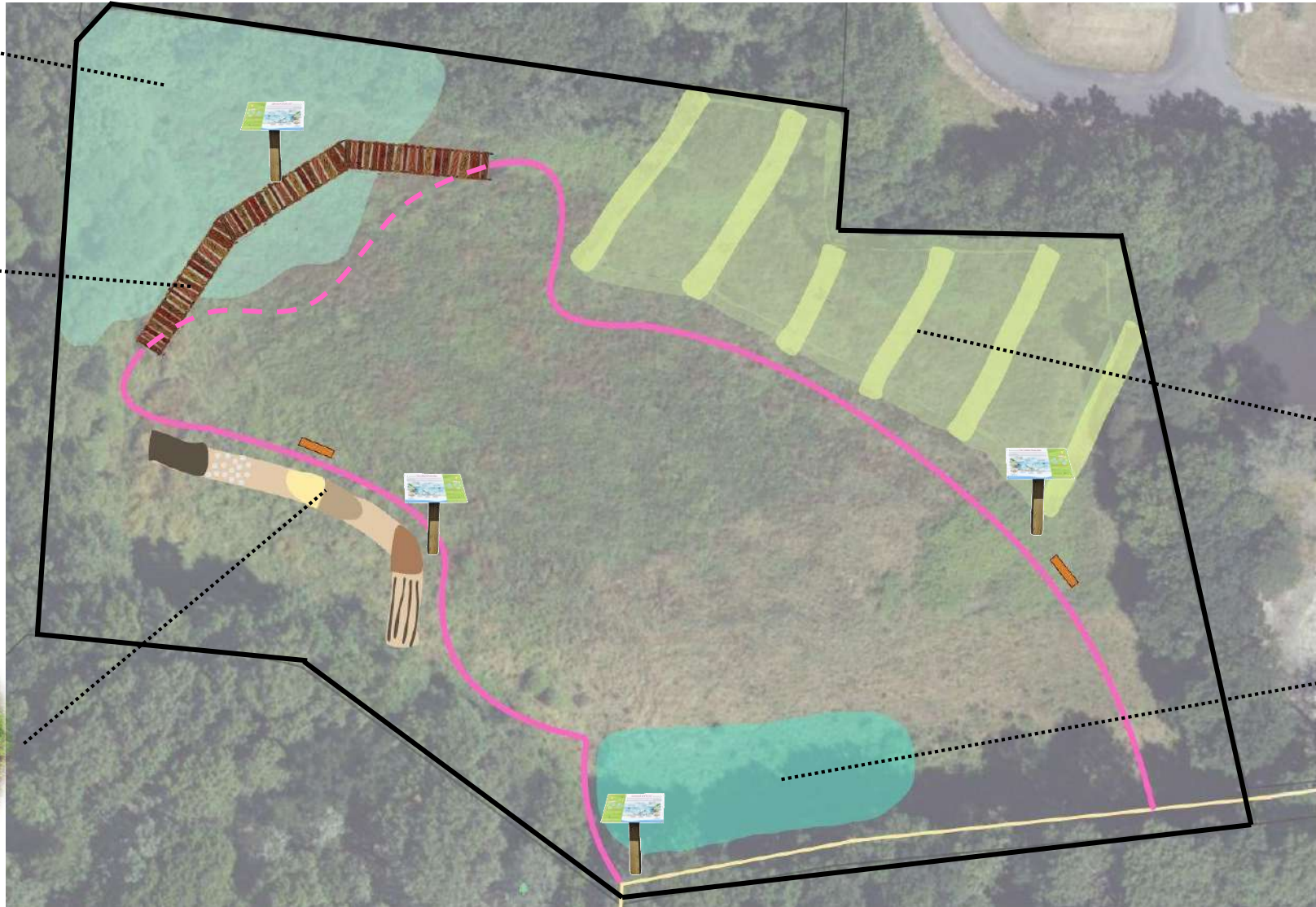
→ Sentier d'interprétation

→ Boucle pédagogique

Zone humide



Parcours sensoriel



Légende

- Cheminement piéton
- Implantation de bancs
- Sentier piétonnier existant
- Pupitre éducatif

Prairie bocagère




Mare
(bassin de rétention
des eaux pluviales)

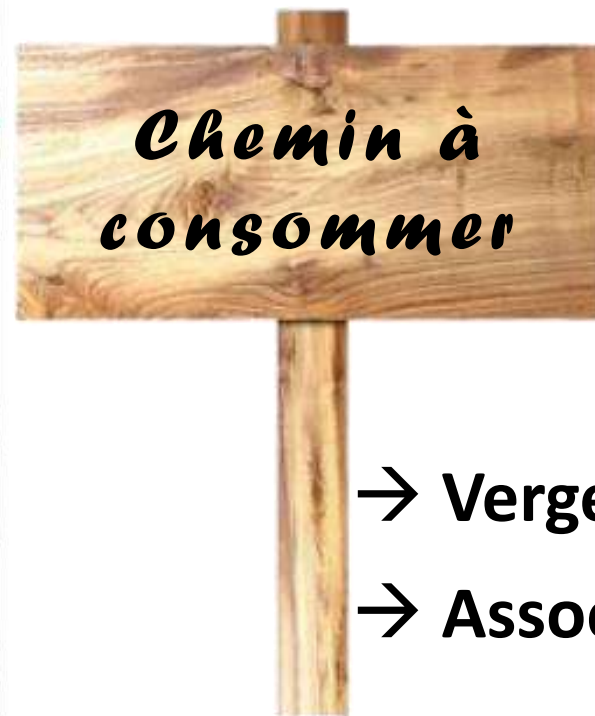
Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins : densification végétale
4. Fontaine Sainte-Radegonde : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. Kerdurand : terre-plein ludique / arboretum / parcours sportif / densification verte
6. Zone humide : boucle pédagogique
7. **Ecole élémentaire Paul-Emile Victor** : chemin à consommer / verger conservatoire
8. Labels
9. Chartes



Légende

-  Cheminement piéton
-  Plantation d'arbres fruitiers
-  Plantation d'arbustes fruitiers



- Verger conservatoire
- Association Arborépom

ARBRES FRUITIERS

noisetier

pêcher

cerisier

mirabellier

noyer

prunier

poirier

figuier

pommier

ARBUSTES FRUITIERS

vigne

cassissier

framboisier

mûrier

groseillier

Sommaire

1. Jardin public de Kerlen : sentier à consommer / jardinières
2. Mare aux canards de Kerlen : densification verte / micro-forêts urbaines
3. Stervins : densification végétale
4. Fontaine Sainte-Radegonde : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. Kerdurand : terre-plein ludique / arboretum / parcours sportif / densification verte
6. Zone humide : boucle pédagogique
7. Ecole élémentaire Paul-Emile Victor : chemin à consommer / verger conservatoire
8. **Labels** : remise en question du label Villes et Villages Fleuris
9. Chartes



Association A.R.B.R.E.S => 2000

Inventorier, mettre en valeur, sauvegarder des arbres remarquables.

Les arbres remarquables sont des êtres vivants qui présentent des **caractères extraordinaires** d'âge, de dimensions, d'esthétique, de particularités propres, de situation, d'histoire ou de légende. Ce sont des éléments du patrimoine naturel et culturel.

Le label n'a pas de valeur juridique, cependant il est reconnu par le secrétariat d'Etat à la Biodiversité depuis 2021.

Il facilite l'inscription des arbres au PLU ou dans un **EBC** (Espace boisé classé).

Une **convention** est signée entre le propriétaire et l'association.

Le propriétaire s'engage à protéger, entretenir et mettre en valeur l'arbre.

L'association s'engage à lui apporter conseils et expertise.



Association A.R.B.R.E.S => 2012

Distingue les arbres qui, pris isolément, ne présentent pas les caractéristiques du label Arbre remarquable, mais ensemble présentent un caractère extraordinaire.



Il intègre les principes d'une **gestion différenciée** et permet d'inscrire la gestion ou la **création/réhabilitation des espaces végétaux** dans une logique de **développement durable**.

L'absence de produits chimiques / Une politique d'économie de l'**eau** / Une attention pour le **sol** (paillage, suivi) / Des actions en faveur de la **biodiversité** et maintien de végétaux spontanés.



Promouvoir la **gestion écologique** des espaces verts. Il concerne tous types d'espaces verts publics ou privés ouverts au public, du parc à l'espace naturel en passant par les cimetières et les arbres d'alignement.

Encourager l'adoption de **pratiques de gestion respectueuses de l'environnement**.
Valoriser le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts.
Sensibiliser les usagers aux problématiques du développement durable et aux pratiques écologiques en espaces verts.



© Arbres d'Avenir

C'est une démarche globale de A à Z : de la conception du projet jusqu'à l'**entretien** pluri-annuel en passant par la **plantation**. Elle concerne le **patrimoine arboré** existant comme les nouveaux projets. C'est un plaidoyer pour l'**arbre durable** qui a pour ambition d'associer **gestion de patrimoine arboré**, espèces oubliées ou méconnues et **transmission des savoirs** botaniques, horticoles et arboricoles.

Valable pour une durée de cinq ans renouvelables selon des critères écologiques, suite à une expertise technique.
 À la reconquête de la biodiversité végétale / Repenser l'idée de la nature.

Il convient de reconsidérer notre rapport avec la nature et plus particulièrement à l'arbre sur un modèle plus respectueux de son intégrité biologique et esthétique (nouveaux modes de gestion, de conception et d'entretien des espaces verts).

Sommaire

1. **Jardin public de Kerlen** : sentier à consommer / jardinières
2. **Mare aux canards de Kerlen** : densification verte / micro-forêts urbaines
3. **Stervins** : densification végétale
4. **Fontaine Sainte-Radegonde** : fleurissement / mise en valeur du patrimoine
5. **Kerdurand** : terre-plein ludique / arboretum / parcours sportif / densification verte
6. **Zone humide** : boucle pédagogique
7. **Ecole élémentaire Paul-Emile Victor** : chemin à consommer / verger conservatoire
8. **Labels** : remise en question du label Villes et Villages Fleuris
9. **Chartes**



Contribue à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité en :

- > Limitant les pressions sur la biodiversité en **protégeant les espaces naturels**
- > Protégeant la biodiversité au travers d'une politique de **gestion durable** de ses espaces verts
- > Restaurant la biodiversité en se fixant des seuils minimums du Coefficient de Biotope par Surface des projets en phase de construction ou de restructuration

Elle s'articule autour de 4 thèmes :

- 1 - **Préservation de la faune et de la flore locale**
 - 1.1. Entretien
 - 1.2. Choix des variétés
- 2 - Gestion zéro phyto (sans produits chimiques)
- 3 - **Réduction des consommations d'eau**
 - 3.1. Utilisation de modes d'arrosage adaptés
 - 3.2. Choix des plantations
- 4 - Valorisation des déchets verts

+NATURE

S'engager 

La Charte **+NATURE** est proposée aux collectivités et aux structures publiques et privées souhaitant s'engager dans une gestion écologique et durable de l'**ensemble de leurs espaces extérieurs**.

La structure s'engage à :

- réduire les déchets verts,
- mieux gérer l'eau,
- favoriser la biodiversité locale,
- communiquer en interne et en externe,
- respecter tous les critères du thème "produits phytosanitaires",
- se mettre en conformité avec toutes ces règles dans le délai prévu pour chaque niveau à compter du jour de la signature.

Disposer d'une note suffisante pour les actions des quatre thématiques **+NATURE**

Diverses solutions techniques sont proposées pour chacune des 4 thématiques **+NATURE**. La réalisation d'une action donne droit à un ou plusieurs "+" de ces "+" qui permet de valider un niveau.

1 charte **3** niveaux de progression

Cette Charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer "pas-à-pas" selon les capacités de la structure engagée.

Retrouver la notice et les actes d'engagement sur : www.fredon.fr

- + de Nature
- + de Biodiversité
- + de respect de l'Environnement

S'engager
à préserver
l'environnement
et la biodiversité

Disposer d'un accompagnement technique 

Les collectivités, les structures publiques ou privées signataires de la Charte **+NATURE** peuvent être accompagnées par FREDON dans leur démarche. Un soutien technique et méthodologique est fourni :

1. audit des pratiques d'entretien :
 - diagnostic des pratiques actuelles,
 - préconisations de solutions alternatives de gestion et d'aménagement,
 - évaluation du niveau actuel et du niveau atteignable de la Charte,
2. rencontre technique sur place pour présenter les éléments de l'audit et des exemples de solutions à mettre en place,
3. fourniture du rapport écrit,
4. mise à disposition de supports de communication sous format numérique (panneaux, articles, expositions, plaquettes, autocollants...),
5. valorisation des actions réalisées par les signataires (site Internet, communications presse...).

Etre labellisé 

- FREDON assure la démarche de labellisation :
 - visite de contrôle du respect des engagements pris par la structure,
 - constitution du dossier de labellisation présenté au comité national,
 - apport de conseils supplémentaires pour que la structure puisse continuer à évoluer.
- Une structure labellisée bénéficie des services suivants :
 - possibilité d'utiliser le logo Charte **+NATURE** du niveau atteint dans tous les documents de communication,
 - diplôme Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - plaque de labellisation Charte **+NATURE** du niveau atteint,
 - communication presse réalisée par FREDON au niveau régional et national.

À noter :

Le label Charte **+NATURE** est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue, une visite de contrôle supplémentaire est nécessaire pour conserver le label.

De plus, si votre structure a déjà atteint l'un des 3 niveaux de la Charte, elle peut être labellisée sans accompagnement technique après visite de contrôle du respect des engagements.

Une charte pour qui ?

La charte **+NATURE** s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs à entretenir :

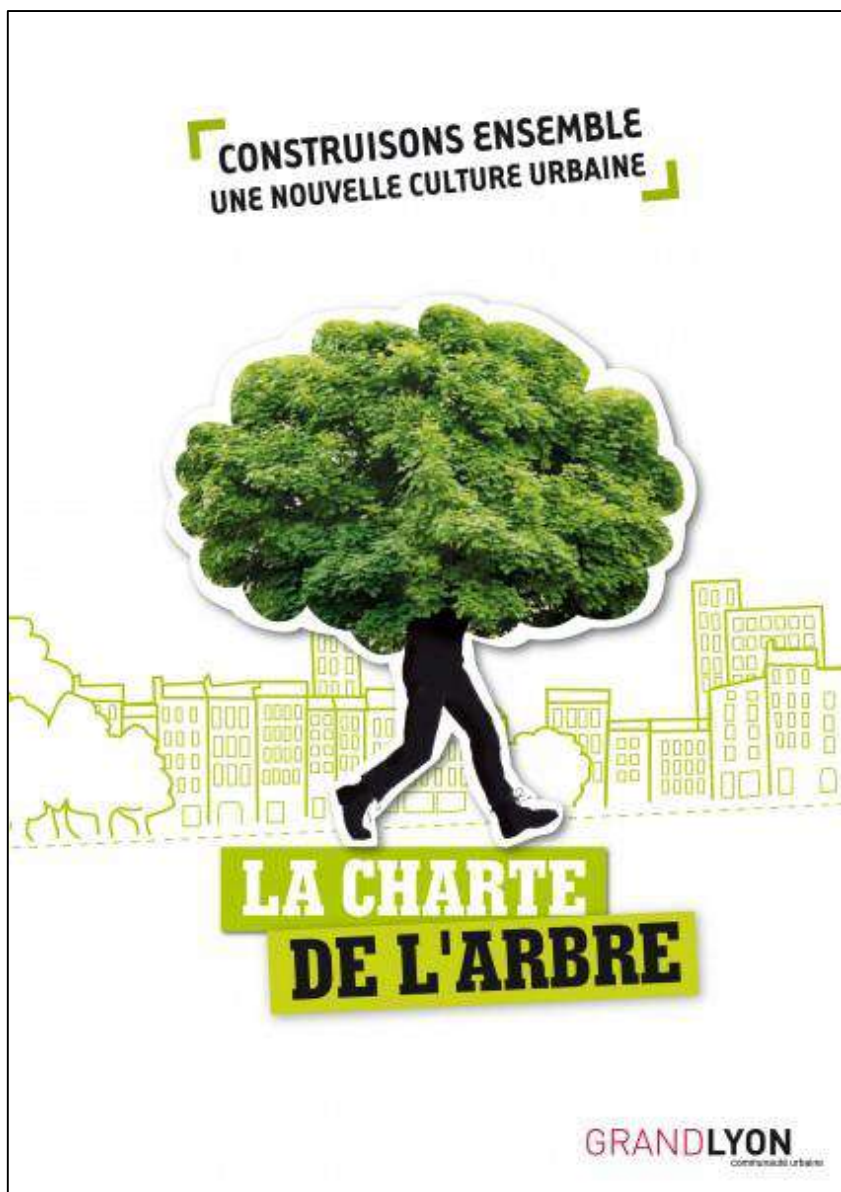
- communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux...
- entreprises,
- bailleurs sociaux,
- établissements de tourisme, établissements de santé, établissements scolaires,
- ...

Pourquoi m'engager dans la charte **+NATURE** ?

Pour avancer vers un entretien des espaces extérieurs de ma structure encore plus respectueux de l'environnement :

- bénéficier de conseils techniques de terrain,
- être guidé dans ma démarche,
- valoriser les actions réalisées par ma structure.





Vers l'arbre urbain :

- > L'arbre et la ville, une histoire riche et complexe
- > L'arbre urbain au cœur d'un paradoxe
- > L'arbre « prestataire de services urbains »

Huit principes pour **créer, entretenir et partager le paysage arboré** d'aujourd'hui et de demain :

- > La « **diversité** », un enjeu esthétique, écologique et culturel
- > La « permanence » pour un **paysage attrayant** tout au long de l'année
- > La « durée », ou comment faire du temps un allié
- > La « **dynamique du paysage** », ou comment intégrer une perpétuelle

évolution

- > « L'économie », au centre des exigences pour la maîtrise des dépenses
- > La « pédagogie », pour une **culture de l'arbre partagée**
- > La « solidarité » ou comment véhiculer des valeurs essentielles à travers

l'arbre

- > La « recherche et l'innovation » pour un meilleur **avenir de l'arbre**

Cinq axes de recommandations pour passer à l'action